



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2024
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°7

OBJET : **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17
membres

Présent(s) : 12
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 5

Délibération
comportant
1 page(s),
1 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

Présents :

René PONTET, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Jeanne PETIT, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS.

Pouvoirs :

Simone GUEYDON pouvoir à Henri BURNICHON

Excusés :

Simone GUEYDON, Daniel DUMONTET, Christine LABROSSE-AUROUX, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, José MARTINEZ

Le Budget primitif 2024 du CCAS s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **22 502.00 €** pour la section de fonctionnement et **13 200.00 €** pour la section d'investissement, soit un budget total de **35 702.00 €**

Le Conseil d'Administration APPROUVE le budget primitif 2024 du CCAS.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 19 mars 2024

La secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président
René PONTET

Pièce jointe : Budget primitif 2024